



PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET
Service de la Communication

Paris, le 12 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**RESTRICTIONS DE CIRCULATION MISES EN PLACE A PARIS
LORS DE LA JOURNEE DU SAMEDI 13 AVRIL 2019**

Le **samedi 13 avril 2019**, plusieurs événements de voie publique se tiendront dans la Capitale. Des rassemblements informels sont également susceptibles d'être organisés sur la voie publique et pourront entraîner des perturbations sur le trafic routier.

A cette occasion, un important dispositif de circulation sera déployé par la préfecture de Police.

⇒ **Dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes ».**

➤ **Un périmètre d'interdiction des rassemblements et manifestations dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes » sera instauré par un arrêté du préfet de Police conformément aux instructions gouvernementales.**

• Cette interdiction portera sur **l'avenue des Champs-Élysées**, dans sa partie comprise entre la place Charles-de-Gaulle incluse et le rond-point des Champs-Élysées-Marcel-Dassault, et sur les voies perpendiculaires sur une distance de 100 mètres à partir de cette portion de l'avenue des Champs-Élysées, ainsi que **dans un périmètre comprenant la présidence de la République et l'Assemblée Nationale** et délimité par les voies suivantes, qui y seront incluses :

Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue du Général Eisenhower, avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le Cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées (aux accès à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, l'avenue des Champs-

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 € la minute)

www.prefecturedepolice.paris

courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Elysées et l'avenue Matignon), pont de la Concorde, quai d'Orsay (dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et le boulevard Saint-Germain), rue Robert Esnault-Pelterie, rue de l'Université (dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et la place du Palais-Bourbon), place du Palais-Bourbon, place Edouard Herriot, rue Aristide Briand.

- La mise en œuvre de cette mesure impliquera également, à partir de 6 heures ou plus tôt si les circonstances l'exigent, un détournement de la circulation dans un périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré, et délimité par les voies suivantes, qui y seront incluses :

Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue Winston Churchill, avenue de Selves, avenue du Général Eisenhower, avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées (aux accès à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Matignon).

➤ **Un périmètre d'interdiction de la circulation supplémentaire sera susceptible d'être mis en place dès que les circonstances l'exigeront**, à partir des voies suivantes qui demeureront, elles, libres à la circulation :

Secteur Hôtel Matignon : *Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Sèvres, rue Vaneau, rue de Babylone.*

Au nord de l'avenue des Champs-Élysées : *Rue de Tilsit, avenue de Friedland, rue Lord Byron, rue de Chateaubriand, rue Washington, rue d'Artois, rue de Berri, rue de Ponthieu.*

Au sud de l'avenue des Champs-Élysées : *Rue de Presbourg, rue Vernet, rue Quentin Bauchart, rue François 1er.*

➤ **Des restrictions de circulation seront également susceptibles d'intervenir aux abords des lieux de rassemblement/dispersion et des itinéraires empruntés dans le cadre des deux manifestations suivantes :**

- **Une première manifestation** se déroulera de 11 heures (rassemblement) à 18 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira les participants, **à partir de 12 heures, de la place du Maréchal Juin (17^e) à la place des Antilles (12^e) sur l'itinéraire suivant :**

Avenue de Villiers, rue Legendre (à contresens), rue de Championnet, place Albert Kahn, boulevard Ornano, boulevard Barbès, boulevard de Magenta, place de la République, avenue de la République, place Auguste Métivier, boulevard de Ménilmontant, boulevard de Charonne.

• **Une seconde manifestation** se déroulera de 13 heures (rassemblement) à 18 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira les participants, **à partir de 14 heures, de la place des Antilles (12^e) à la place de la République (10^e) sur l'itinéraire suivant :**

Boulevard Diderot, avenue Daumesnil, rue de Lyon, place de la Bastille, boulevard Richard Lenoir, boulevard Voltaire.

➤ **Des restrictions de circulation seront également susceptibles d'intervenir aux abords des lieux de rassemblement suivants :**

- *place du Maréchal Juin, angle bd Pereire (17^e)* entre 9 heures et 19 heures.
- *place de la République (10^e),* entre 14 heures et 22 heures.

⇒ **Dans le cadre d'une manifestation distincte.**

➤ **Des restrictions de circulation seront mises en place dans le cadre de la manifestation** qui se déroulera de 13 heures (rassemblement) à 18 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira les participants, **à partir de 14 heures, de la place de la République (10^e) à la place des Antilles (12^e) sur l'itinéraire suivant :**

Avenue de la République, place Auguste Métivier, boulevard de Ménilmontant, boulevard de Charonne.

En conséquence, à partir de 13 heures ou plus tôt si les circonstances l'exigent, toute circulation sera impossible à l'intérieur d'un périmètre délimité **aux abords de la place de la République** par les voies suivantes qui demeureront elles libres à la circulation :

Rue Léon Jouhaux, quai de Valmy, boulevard Jules Ferry, rue Jean-Pierre Timbaud, boulevard du Temple, place de la République (chaussée nord ouest).

**La préfecture de Police conseille aux automobilistes
de contourner très largement l'ensemble des zones concernées
et d'éviter le secteur des Champs-Élysées toute la journée**






CIRCULATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



MANIFESTATION

SAMEDI 13 AVRIL 2019

-  Zone d'interdiction de manifester le Samedi 13 avril 2019
-  Zone interdite à la circulation à partir de 06h00
-  Zone susceptible d'être interdite à la circulation dès que les circonstances l'exigent.
-  Zone susceptible d'être interdite à la circulation dès que les circonstances l'exigent.
-  Périmètre d'isolement libre à la circulation à partir de 13h00 ou plus tôt si les circonstances l'exigent.

